

latives aux fêtes nationales, restant dues pour 1851 et 1852 . . . . . 5,249 25

Cette somme est ajoutée à l'art. 43, chapitre VIII, du budget de 1854.

5<sup>o</sup> Encouragement à l'agriculture. Cinq mille trente-cinq francs onze centimes, pour payer des dépenses faites en 1852 . . . . . 5,035 11

Cette somme est ajoutée à l'art. 52, chapitre XI, du budget de 1854.

6<sup>o</sup> Subside à la ville d'Anvers pour la construction d'un hangar destiné à l'entreposage des charbons amenés par l'exportation. Deux mille cinq cent quatre-vingt-sept francs seize centimes, pour payer le complément du subside de 25,000 francs accordé à la ville d'Anvers, pour cette construction. . . . . 2,587 16

Cette somme est ajoutée à l'art. 60, chapitre XIII, du budget de 1854.

7<sup>o</sup> Enseignement supérieur. Sept mille francs, pour payer les frais de rédaction et d'impression du rapport triennal sur l'enseignement supérieur. . . . . 7,000 "

Cette somme forme l'art. 127, chapitre XXIV, du budget de 1854.

8<sup>o</sup> Enseignement primaire. Dix mille francs, pour payer les frais de rédaction et d'impression du rapport triennal sur l'instruction primaire. . . . . 10,000 "

Cette somme forme l'article 128, chapitre XXIV, du budget de 1854.

9<sup>o</sup> Encouragements aux lettres et aux sciences. Seize mille cinq cents francs, pour payer les dépenses restant dues pour encourager les lettres et les sciences en 1852 . . . . . 16,500 "

Cette somme forme l'article 129, chap. XXIV, du budget de 1854.

10<sup>o</sup> Encouragements aux beaux-arts. Cent onze mille deux cent sept francs douze centimes, pour satisfaire à des engagements contractés pour encourager les beaux-arts . . . . . 111,207 12

Cette somme forme l'article 130, chapitre XXIV, du budget de 1854.

11<sup>o</sup> Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes pour l'entretien des monuments. Douze mille huit cents francs, pour accorder des subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration de leurs monuments. . . . . 12,800 "

Cette somme est ajoutée à l'art. 115, chap. XIX, du budget de 1854.

12<sup>o</sup> Garde civique. Quarante mille francs, pour frais d'armement et d'équipement de la garde civique, et pour paiement au sieur Versailles d'une somme de soixante et dix francs cinquante-neuf centimes, du chef de réparations faites aux armes de la garde civique de Bruges en 1851 . . . . . 40,000 "

Cette somme est ajoutée à l'art. 44, chapitre VII, du budget de 1854.

13<sup>o</sup> Subside pour l'introduction du blanchiment et de l'apprêt des toiles d'après le système irlandais . . . . . fr. 22,884 74

Idem pour l'introduction de la teinture et de l'apprêt du velours de coton . . . . . 1,553 57

---

Fr. 24,438 31

Vingt-quatre mille quatre cent trente-huit francs trente et un centimes, pour subsides au sieur W. Wood, à Borgerhout, près Anvers, pour l'introduction de ces deux industries. . . . . 24,438 31

Cette somme forme l'art. 132, chapitre XXIV, du budget de 1854.

14<sup>o</sup> Enseignement normal. Indemnités aux professeurs de l'université de Liège, pour les cours qu'ils ont donnés pendant l'année académique de 1852-1853. Cinq mille six cent vingt-cinq francs pour indemniser les professeurs de l'université de Liège. . . . . 5,625 "

Cette somme forme l'art. 133, chapitre XXIV, du budget de 1854.

15<sup>o</sup> Construction de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon. Trois mille francs restant dus aux entrepreneurs de la construction de l'hôtel du gouvernement provincial, à Arlon (transfert) . . . . . 3,000 "

Cette somme forme l'article 131, chapitre XXIV, du budget de 1854.

---

Total. . . fr. 270,285 44

Art. 2. Les crédits spécifiés à l'art. 1<sup>er</sup> seront couverts au moyen de bons du trésor.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre - signé par le ministre de l'intérieur, M. F. PIÉRCOT.

*communes de la province de Namur* (1). (Moniteur du 24 mai 1854.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le hameau de Maisoncelle, indiqué par une teinte jaune au plan n<sup>o</sup> 1 annexé à la présente loi, est détaché de la commune de Mesnil-Eglise et réuni à celle de Wiesme, province de Namur.

La limite séparative entre ces deux communes est fixée conformément au liséré vert tracé sur ledit plan n<sup>o</sup> 1.

Art. 2. Le hameau de Ferage, indiqué par une teinte bistre au plan n<sup>o</sup> 2 annexé à la présente loi, est détaché de la commune de Hulsonniaux, et réuni à celle de Mesnil-Eglise, même province.

La limite séparative entre ces deux communes est déterminée par l'axe du ruisseau du Mahoux indiqué par un liséré vert sur ledit plan n<sup>o</sup> 2.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle

soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. PIÉRCOT.

203. — 20 MAI 1854. — *Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1855* (2). (Monit. du 21 mai 1854.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des finances est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de dix millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix francs (fr. 10,985,790), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre d'Etat, gouverneur du Brabant, chargé temporairement du département des finances, M. LIEDTS.

*Budget du ministère des finances pour l'exercice 1855.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement du ministre. . . . .	21,000 »	»	
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . .	487,200 »	»	
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédures, etc. . . . .	81,500 »	4,000 »	
Art. 4. Frais de tournées. . . . .	7,000 »	»	
Art. 5. Matériel. . . . .	46,000 »	»	
Art. 6. Service de la monnaie. . . . .	42,000 »	»	
Art. 7. Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre . . . . .	»	100,000 »	
Art. 8. Magasin général des papiers. . . . .	110,000 »	»	
Art. 9. Documents statistiques. . . . .	19,300 »	»	
			918,200 »
<b>CHAPITRE II.</b>			
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.			
Art. 10. Traitements des directeurs et agents du trésor . . . . .	125,000 »	»	

(1) Présentation à la chambre des représentants le 23 février 1854. — Rapport par M. de Liedekerke le 30 mars. — Discussion et adoption le 6 avril par 62 voix.

Rapport au sénat par M. d'Omalius le 11 mai. — Discussion le 12 et adoption le 13 par 28 voix.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 18 février 1854. — Rapport par M. T'Kint de Naeyer le 21 mars. — Discussion les 24 et 25 mars et 3 avril, et adoption le 4 avril par 60 voix.

Rapport au sénat par M. le baron Delfaillie le 9 mai. — Discussion et adoption le 11 par 31 voix.